ED 624
Sciences des Sociétés

Note sur la campagne d'attribution des contrats doctoraux 2023

Dépôt des dossiers de candidature

La campagne d'attribution des contrats doctoraux par l'École Doctorale 624 s'inscrit dans le cadre du décret n°2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche (notamment son article 2) et de l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel, consultables sur legifrance.gouv.fr. Voir aussi : https://u-paris.fr/doctorat/le-contrat-doctoral/

Conformément à l'article 3.3 du Règlement intérieur de l'ED, ne peuvent participer au concours que les étudiant-es ayant obtenu un Master 2 avec au minimum la mention Bien (ou équivalent).

Selon l'article 4 (adopté lors du conseil du 9 mars 2020) du Règlement intérieur de l'ED :

- chaque unité de recherche constitutive de l'ED fait remonter au Bureau la liste de ses candidat-es, sans limite de nombre, ainsi que le nom du/de la collègue HDR qui siègera lors des auditions pour le **lundi 12 juin 2023 – 12h**. Un-e directeur-rice de thèse HDR ne présente pas plus d'un-e candidat-e par session. Un-e même candidat-e n'est autorisé-e à concourir que deux fois ;
- le nombre de candidat-es auditionné-es par chacune des deux commissions (en une journée) sera de trois fois le nombre de CD alloués à chaque commission, et au maximum de 20 personnes. Le cas échéant, le Bureau sera amené à demander aux unités de recherche de classer leurs candidat-es respectif-ves, afin d'écarter des dossiers excédentaires sur la base de ce classement.
  NB* : *Si ce cas se présente, le classement devra être envoyé à l'ED pour le* ***lundi 19 juin 2023 – 17h.*

Les candidat-es feront parvenir leurs dossiers de candidature à l'ED au plus tard le **lundi 12 juin 2023 – 12h**, (délai de rigueur) en format PDF par courriel : ed624.sds@u-paris.fr. Ces dossiers devront être complets et contenir les pièces indiquées ci-dessous. Tout dossier incomplet ne sera pas recevable.

Contact Département 1 : Jérôme Brocheriou, jerome.brocheriou@u-paris.fr
Contact Département 2 : Sarah Rahmani, sarah.rahmani@u-paris.fr

Les candidat-es envoient deux fichiers PDF :

Fichier A – Le dossier de candidature comportant les pièces suivantes, réunies en un document PDF unique, et dans l'ordre suivant :

* la "fiche synthétique" dûment remplie, indiquant notamment le nom de la directrice ou du directeur de thèse, ainsi que le nom de l'unité de recherche concernée (obligatoires) ;
* le projet de recherche détaillé (10 pages max.) comportant le projet scientifique, l'état de l'art, les questions soulevées, les méthodes et terrains de recherche (dont la faisabilité et les éventuelles questions éthiques soulevées), les collaborations envisagées, le calendrier prévisionnel de recherche, la bibliographie ;
* un CV détaillant le parcours de formation, les expériences de recherche, les mémoires réalisés ;
* les relevés de notes et de réussite de la première année de Master (M1) et de la deuxième année de Master (M2). Les candidat-es actuellement inscrit-es en M2 fourniront une attestation de soutenance et un relevé de notes (éventuellement provisoire) **au plus tard avant l'audition** ;
* une lettre argumentée d'appréciation du projet par la directrice ou le directeur de thèse pressenti-e, obligatoirement contresignée par la directrice ou le directeur de l'unité de recherche concernée ;
* une synthèse du mémoire de Master 2, indiquant la problématique, la méthodologie, le plan, la bibliographie et les résultats (en 2-10 pages max., hors bibliographie).

Fichier B – Le seul projet de recherche anonymisé, sans éléments d'identification possible du/de la candidat-e, de l'unité de recherche ou du/de la directeur-rice de thèse.

Le Bureau de l'ED se prononce sur la recevabilité et l'admissibilité des candidatures.

ED 624
Sciences des Sociétés

Indications concernant le déroulement de la procédure de sélection

Selon le Règlement intérieur de l'ED (article 4), deux commissions d'attribution des contrats doctoraux (correspondant aux périmètres respectifs des départements SdS 1 et SdS 2 de l'ED) siègeront en parallèle pour auditionner les candidat-es. **Les auditions auront lieu le jeudi 29 juin 2023** toute la journée en présentiel (ou en visioconférence si les conditions sanitaires ne le permettent pas). L'ordre de passage sera déterminé par le Bureau de l'ED le mercredi 21 juin 2023, en même temps que seront envoyées les convocations.

Chaque commission est composée des directeur-rices ou représentant-es HDR d'unités de recherche (ne présentant pas de candidat-e) et de membres extérieurs du conseil de l'ED :

- la commission 1, présidée par Patrick Farges & Antoine Rebérioux, regroupe les membres des 7 unités de recherche du département SDS 1 et 3 membres extérieurs ;
- la commission 2, présidée par Laurence Simmat-Durand & Marie-Anne Dujarier, regroupe les membres des 8 unités de recherche du département SDS 2 et 2 membres extérieurs.

L'ensemble des membres de chaque commission participe au vote. Les membres du Bureau de l'ED 624 animent les réunions, mais ne participent pas au vote. Un-e représentant-e doctorant-e, élu-e du conseil de l'ED, assiste à chacune des commissions, en qualité d'observateur-rice, sans droit de vote ni participation à la délibération.

Outre les pièces constitutives du dossier de candidature (dont la lettre motivée du/de la directeur-rice de thèse), chaque commission est éclairée dans sa décision par un "rapport externe" demandé par le bureau de l'ED 624 à une personne HDR extérieure à l'unité de recherche concernée (rapport à remettre pour le jeudi 22 juin 2023).

Chaque commission auditionne les candidat-es et produit un classement. Les listes principales (non ordonnées, par ordre alphabétique) et les listes complémentaires (ordonnées par rang) sont validées par les deux commissions réunies en délibération finale.

NB : La « notification de répartition des contrats doctoraux Université Paris Cité 2023 » n'a pas encore été communiquée aux ED. A titre indicatif, **13 contrats doctoraux** avaient été attribués à l'ED 624 au titre de la campagne de 2022.

Le bureau de l'ED 624
Laurence Simmat-Durand, Patrick Farges, Marie-Anne Dujarier, Antoine Rebérioux.